

PREFET DE LA LOZERE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE DE SAINT FREZAL D'ALBUGES MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE « PRAT SIGNOU » ET « DES LAUBIES »

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP-2016042-0001 du 11 février 2016, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de « Prat Signou » et « des Laubies » dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Saint Frezal d'Albuges, est soumis à :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation d'eau destinée à la consommation humaine, à l'acquisition foncière des emprises du périmètre de protection immédiate; à la demande d'autorisation d'exploitation des captages de « Prat Signou » et « des Laubies ».
- enquête parcellaire destinée à identifier les parcelles incluses dans le projet, ainsi que leurs propriétaires;
- enquête sur les servitudes afférentes aux périmètres de protection.

Ces enquêtes se dérouleront pendant 26 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Saint Frezal d'Albuges, du **lundi 29 février 2016 au vendredi 25 mars 2016 inclus**.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la mairie de Saint Frezal d'Albuges – 48170.

M. Yves Hebrard, ingénieur des mines à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur et M. Gérard Pons, ingénieur divisionnaire des travaux ruraux retraité, suppléant.

Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Saint Frezal d'Albuges :

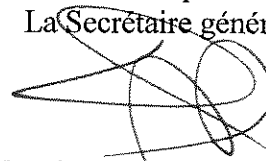
- le lundi 29 février 2016, de 9 h à 12 h,
- le jeudi 10 mars 2016, de 9 h à 12 h.
- le vendredi 25 mars 2016, de 14 h à 17 h.

Pendant le délai précité :

- le dossier des enquêtes sera consultable à la mairie de Saint Frezal d'Albuges aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquête déposés dans la mairie précitée,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Saint Frezal d'Albuges - (48170)- à l'attention de M. le commissaire enquêteur – « enquêtes de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de la commune de Saint Frezal d'Albuges,
 - soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie précitée.

Au terme des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera déposée, en mairie de Saint Frezal d'Albuges, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général-bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture des enquêtes.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Marie-Paule DEMIGUEL